

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE  
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille onze, le 30 JUIN , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Michel HAUTIER

Date de convocation du Conseil communautaire : 20 juin 2011

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
  - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
  - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
  - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Fabien CAILLER pouvoir à Dominique FEDIEU
  - LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
  - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
  - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
  - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN DE LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
  - MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Claude BERNIARD
  - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Philippe SIMON, Annick MORA
  - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO
- Absents, excusés : Ludovic LALANDE

**Concerne : 2011 30-06-17 TARIFICATION FAMILIALE APPLIQUEE AUX  
ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - DECISION**

Par délibération 10-60 du 24 juin 2010, le prix de journée en ALSH avait été fixé ainsi, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2010 :

	Tarifs
1 enfant	9,48 €
2 enfants	8,28 €
3 enfants	7,09 €
4 enfants	7,09 €

Par délibération 10-61 du 24 juin 2010, la Communauté de Communes s'était engagée à mettre en place une tarification familiale, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, afin de respecter ses engagements, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Un groupe de pilotage comprenant à la fois des membres du Groupe de Travail « Finances » et du Groupe de Travail « Jeunesse » a été mis en place afin d'élaborer cette tarification familiale.

Après avis des deux Groupes de Travail et du Bureau, il vous est proposé d'appliquer une grille de tarifs, basée sur les Quotients Familiaux (QF), comme indiquée dans le tableau ci-dessous :

	QF	Tarifs
T1	de 0 à 600 €	7,23 €
T2	de 601 à 1 000 €	8,45 €
T3	de 1 001 à 1 500 €	9,67 €
T4	plus de 1 501 €	9,90 €
T5	extérieurs *	32,00 €

\* *Enfants extérieurs à l'exception des enfants des personnels communaux, communautaires, ou des personnes qui acquittent la Contribution Économique des Entreprises (CET)*

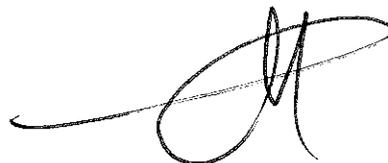
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **décide** d'appliquer une grille de tarifs, basée sur les Quotients Familiaux (QF), comme indiqué dans le tableau ci-dessus, applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

*Certifié exécutoire :  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme  
Arsac, le 01 juillet 2011

**Le Président,  
Gérard DUBO**



## Acte à classer

DC2011-30-06-17

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2011-07-07T16:01-17.01 ( MI42483092 )

Identifiant unique de l'acte : 133-243301447-20110630-DC2011-30-06-17-DE ( Voir rapport de réception associé )

Objet de l'acte : Tanification familiale appliquée aux accueils de voisins sans hébergement - Décision

Date de décision : 30/06/2011



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. DiversActe : 17.FDF

Préparé

Le 07/07/11 à 16:22

Par TREMBLIER Karine

Transmis

Le 07/07/11 à 16:01

Par PERIER Jean-Marc

Accusé de réception

Le 07/07/11 à 16:02